

Fédération des Eglises protestantes de Suisse
Conférence des évêques suisses
Eglise catholique-chrétienne de Suisse

Communiqué
Berne/Fribourg, le 04.12.2014

Journée des droits humains : les Eglises rappellent l'interdiction absolue de recourir à la torture

A l'occasion de la Journée internationale des droits humains, le 10 décembre, les Eglises nationales commémorent à leur manière le 30^e anniversaire de la Convention des Nations-Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Les Eglises publient une déclaration commune rappelant que l'interdiction de recourir à la torture ne connaît aucune exception. Car « la torture ne mène jamais à la justice ».

La torture et les traitements dégradants persistent malgré leur interdiction mondiale. Même si 155 Etats, dont la Suisse, ont ratifié la Convention des Nations Unies de 1984, de très nombreux pays continuent à recourir à des méthodes inacceptables qu'aucune menace ou situation « exceptionnelle » ne saurait justifier. Ce qui, au niveau du droit, est sans ambiguïté, apparaît souvent sous un tout autre jour dans la réalité.

« Au cœur de l'interdiction de la torture, il y a la défense de la dignité humaine, soulignent les Eglises dans leur déclaration. « Il ne peut y avoir de garantie de la dignité humaine dans un Etat qui prescrit la torture, développe des techniques de torture et forme des spécialistes de la torture ». L'interdiction absolue du recours à la torture, malgré les conséquences tragiques du conflit moral qu'elle peut entraîner – on pense par exemple à un rapt d'enfant dont les ravisseurs taisent le lieu de sa détention – découle du caractère non négociable de la dignité humaine. « Enoncer des exceptions pour la torture, c'est énoncer en même temps des critères d'exclusion pour ceux à qui l'on refuserait la reconnaissance de leur dignité humaine ».

A l'occasion de la Journée des droits humains, les Eglises invitent toutes les personnes pour qui la dignité de l'être humain, créé à l'image de Dieu, est une valeur suprême, à méditer cette réaffirmation de l'interdiction absolue de la torture, « alors que l'impuissance, la déshumanisation et l'injustice redevienne une expérience quotidienne pour les habitants de nombreuses régions de notre planète », selon les trois signataires de l'appel, le pasteur Gottfried Locher, président du Conseil de la FEPS, les évêques Harald Rein pour l'Eglise catholique chrétienne et Markus Büchel, président de la Conférence des évêques suisses. Les Eglises nationales appellent également à signer deux pétitions lancées par l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT).

Téléchargement : Appel, déclaration et pétitions

.....

Contact médias:

Marina Kaempf (FEPS) – tél. 031 370 25 61, www.feps.ch

Walter Müller (CES) – tél. 079 446 39 36, www.juspax.ch

Maja Weyermann (ECCS) – tél. 031 352 83 10, www.catholique-chretien.ch